K Transatlantique

OCTOBRE 2020

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANCAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : du 27 juillet 2020 au 30 octobre 2020. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 octobre 2020.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽²⁾.

Code ISIN: FR0013522943

Éligibilité : compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Émetteur : le produit est émis par Goldman Sachs International⁽³⁾, une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority* au Royaume-Uni, et soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

- (1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure en page 10. | Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. |
- (2) Le remboursement anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du deuxième semestre suivant la date de constatation initiale du produit.
- (3) Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A+: notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 06/07/2020, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

 Kepler
 Cheuvreux

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Solactive Transatlantique 5% AR (code Bloomberg : SOKTRANS Index, code Reuters : .SOKTRANS) qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Le remboursement du produit « K transatlantique octobre 2020 » est conditionné à l'évolution de l'indice Solactive Transatlantique 5% AR, nommé ci-après « l'Indice ».

En cas de baisse de l'Indice de plus de 40% à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier du remboursement du capital initial en cas de baisse de moins de 40% de l'Indice à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des actions composant l'Indice durant la vie du produit « K transatlantique octobre 2020 » (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 7,69%⁽²⁾).

POINTS CLÉS

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des semestres 2 à 10, si, à l'une des dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020) est positive ou nulle.
- Un objectif de gain plafonné à 4,5% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 7,69%⁽²⁾) en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'Indice enregistre à l'échéance une performance positive ou nulle par rapport à son niveau initial.
- Un remboursement du capital à l'échéance (le 6 novembre 2030) si l'Indice n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale (le 30 octobre 2030). Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.

Le produit « K transatlantique octobre 2020 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 30/10/2020 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas⁽¹⁾. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit K transatlantique octobre 2020 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 30/10/2020 et/ou de vente du produit avant son échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit profitent aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « K transatlantique octobre 2020 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K transatlantique octobre 2020 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
- (2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- À l'issue des semestres 2 à 10, si à l'une des dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, la performance de l'Indice est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain plafonné de 4,5% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020) (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 7,69%⁽²⁾).
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'Indice est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 4,5% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, soit une valeur de remboursement de 190% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net est alors égal à 5,55%⁽²⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est strictement négative, mais supérieure ou égale à 40% (inclus), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital. Le Taux de Rendement Annuel Net est alors égal à -1,00%⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être totale dans le cas où l'Indice baisse de plus de 40% à l'échéance par rapport à son niveau initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement finale⁽³⁾, ou la date de remboursement automatique anticipé effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement), à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance), à la faillite ou à la mise en résolution de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 20 semestres à compter de la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020).
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains de 4,5% par semestre écoulé** (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 7,69%⁽²⁾).
- Le rendement du support « K transatlantique octobre 2020 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40% par rapport à son niveau initial (le 30 octobre 2020).
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.
- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
- (2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.
- (3) Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des semestres 2 à 10, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial

+

Un gain plafonné de 4,5% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020) (le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de 7,69%⁽³⁾)

• Sinon, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, si la performance de l'Indice est strictement négative, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue.**



- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
- (2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- (3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 30 octobre 2030), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020).

CAS FAVORABLE : Si l'Indice enregistre une performance positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 6 novembre 2030 :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain plafonné de 4,5% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020) soit 190% du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net est alors de 5,55%⁽²⁾)

CAS MÉDIAN : Si l'Indice enregistre une performance strictement négative par rapport à son niveau initial, mais supérieure ou égale à -40% (inclus) depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 6 novembre 2030 :

L'intégralité du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net est alors de -1,00%⁽²⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Si l'Indice enregistre une performance négative strictement inférieure à -40% depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 6 novembre 2030 :

La Valeur Finale⁽³⁾ de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice (soit un Taux de Rendement Annuel Net de -6,73%⁽²⁾, dans le cas où l'Indice est en baisse de -45%)

Il subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale.

- (1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- (2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.
- (3) La Valeur Finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

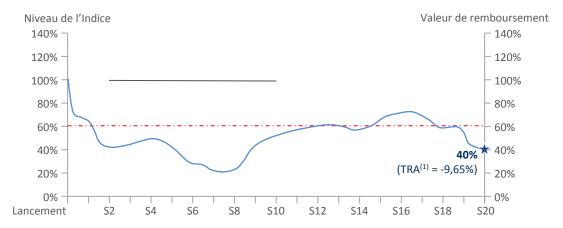
Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



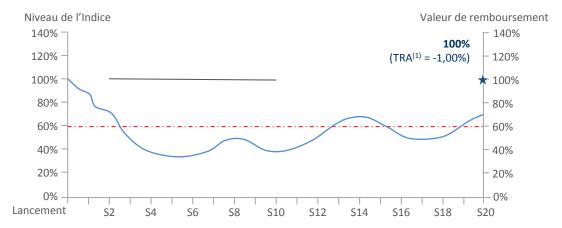
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Indice de 60% à l'échéance des 20 semestres



SCÉNARIO MÉDIAN: marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Indice de 30% à l'échéance des 20 semestres



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Indice de 30% à l'issue du semestre 2



(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Illustrations

Le rendement du support « **K transatlantique octobre 2020** » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40%.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Indice de 60% à l'échéance des 20 semestres

- À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, à l'issue des semestres 2 à 10, la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020). Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice clôture en baisse de 60%, soit en-dessous du seuil des -40% de baisse par rapport à son niveau initial (le 30 octobre 2020). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la Valeur Finale de l'Indice⁽³⁾, soit 40% du capital initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice, soit -9,65%.
- Dans le cas défavorable où l'Indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale (le 30 octobre 2030), la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN: marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Indice de 30% à l'échéance des 20 semestres

- À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, à l'issue des semestres 2 à 10, la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2020). Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice enregistre une baisse de 30% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital (-40%). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -4,46% pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Indice de 30% à l'issue du semestre 2

- À la première date de constatation (à l'issue du semestre 2 soit 1^{er} novembre 2021), l'Indice enregistre une performance positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (soit +30% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 4,5% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (le 30 octobre 2030), soit 109% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 7,69%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 27,89% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
- (2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- (3) La Valeur Finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.
- 4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Présentation de l'Indice

DESCRIPTION

L'indice Solactive Transatlantique 5% AR (dividendes réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5,00% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur) est un indice de marché actions créé, calculé et publié par Solactive depuis le 28 juin 2019. Solactive est un acteur majeur parmi les fournisseurs d'indices de marché.

L'indice Solactive Transatlantique 5% AR investit systématiquement dans les 50 capitalisations les plus élevées du marché boursier américain et les 50 capitalisations les plus élevées du marché boursier européens (100 valeurs). Chaque valeur est équipondérée.

La composition de l'indice est revue sur une base trimestrielle.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par les composantes de l'indice Solactive Transatlantique 5% AR est en moyenne de 2.22% par an depuis le 5 juillet 2010 (source : Solactive).

Plus d'informations relatives à l'indice Solactive Transatlantique 5% AR sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA8PK3

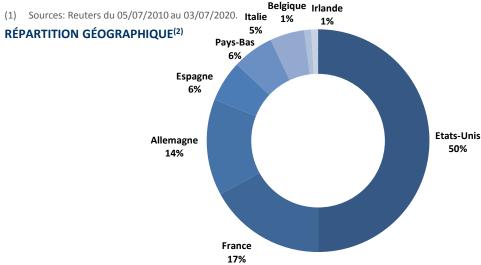
ÉVOLUTION ET PERFORMANCE⁽¹⁾ DE L'INDICE ENTRE LE 05/07/2010 ET LE 03/07/2020

La valeur de votre investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

L'indice Solactive Transatlantique 5% AR a été lancé le 28 juin 2019. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.



	Performances cumulées ⁽¹⁾
	Solactive Transatlantique 5% AR (dividendes réinvestis)
1 an	-5,54%
3 ans	-0,48%
5 ans	2,98%
10 ans	67,49%



(2) Source: Goldman Sachs, au 05/07/2020.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

ТҮРЕ	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
ÉMETTEUR	Goldman Sachs International (S&P : A+, Moody's : A1, Fitch : A+ au 06/07/2020). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
GARANT	Non applicable
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0013522943
OFFRE AU PUBLIC	Oui, France
SOUS-JACENT / INDICE	Indice Solactive Transatlantique 5% AR (code Bloomberg : SOKTRANS Index, code Reuters : .SOKTRANS, devise de référence : EUR) dividendes réinvestis avec retranchement d'un prélèvement forfaitaire de 5 % par an ce qui est moins favorable pour l'investisseur.
ÉLIGIBILITÉ	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 27/07/2020 au 30/10/2020 . Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale jusqu'au 30/10/2020. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30/10/2020.
VALEUR NOMINALE	1000€
MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000€
DATE D'ÉMISSION	27/07/2020
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	30/10/2020 (initiale), 01/11/2021, 02/05/2022, 31/10/2022, 02/05/2023, 30/10/2023, 30/04/2024, 30/10/2024, 30/04/2025, 30/10/2025, 30/10/2030 (finale)
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	08/11/2021, 09/05/2022, 07/11/2022, 09/05/2023, 06/11/2023, 08/05/2024, 06/11/2024, 08/05/2025, 06/11/2025
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	06/11/2030
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	100% (inclus) du cours de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Tous les jours de cotation du sous-jacent
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les informations importantes en page 11.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear, Clearstream Luxembourg
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/10/2020 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
COTATION	Bourse de Luxembourg

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUES

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital: Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché: Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE »): Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit « K transatlantique octobre 2020 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 juillet 2019), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 27 juillet 2020 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.



Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES: L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS: Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÉMENT: The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL: Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Utilisation du produit de l'émission : Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts.

Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Goldman Sachs International, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.









112 Avenue Kléber, 75116 Paris 01 44 54 53 54 solutions@keplercheuvreux.com www.keplercheuvreux.com